

**COMPTE-RENDU DE LA
COMMISSION DU CENTE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2018 -**

L'année deux mille dix-huit, le 06 novembre à 20 h30, le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réunie à la Mairie sous la présidence de Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie, Présidente.

Étaient présents : Mme BOUCHET BELLECOURT Sylvie (Présidente), Mme HIRAUX Chantal, Mme DELAMAIN Claudine, Mme VANNIER Pierrette, M. LE DROUMAGUET Christophe, M. DUFOUR Bernard, M. PETIT Jean-Marie, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme ABRAMOVICI Danielle, Mme DE MONTALEMBERT DE CERS Anne, Mme PERNIN Stéphanie, M. BATTAGLIA Pierre, (Conseillers municipaux), M. PLANELLS Marc.

Secrétaire de Séance : Mme DELAMAIN Claudine.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H35.

ORDRE DU JOUR:

- ◆ Approbation du compte-rendu du CCAS du 02 mai 2018.
- ◆ Aide sociale n°03-2018.
- ◆ Point sur le Budget 2018.
- ◆ Questions diverses.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU C.C.A.S. DU 02 MAI 2018.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- AIDE SOCIALE N°03-2018.

Vu le Code de l'action familiale et de la famille,

Madame la vice-présidente fait part du cas d'une personne demeurant à Héricy.

Cette personne accumule des retards de paiement de loyers depuis 2016 pour un montant d'environ 2700,00 €. Les loyers actuels sont maintenant payés, mais le retard pris nécessite de faire un prêt à cette personne pour permettre la remise à zéro de ses comptes.

Afin de soutenir cette personne et après étude du déséquilibre budgétaire, Madame la vice-présidente sollicite le C.C.A.S. pour la réalisation d'une avance remboursable à taux zéro, d'un montant de 2700,00 €, octroyée par le C.C.A.S. à compter du 15 décembre 2018 et dont l'échéancier débutera le 1^{er} janvier 2019, pour une durée de trente mois, soit trente versements mensuels de 90,00 €, somme tout à fait raisonnable par rapport à son salaire d'environ 1600,00€. Cette personne sera suivie pour éviter tout nouvel incident de paiement.

Madame la Vice-présidente expose au C.C.A.S. que cette somme n'est pas disponible au budget primitif 2015, section investissement : il est nécessaire d'effectuer un transfert de l'article 604 – achats d'étude, prestations de services, du chapitre 011 de la section de fonctionnement, sur le chapitre 27, article 2764 – Créances sur les particuliers et autres personnes de droit privé, pour un montant de 2700,00 €.

Après délibération, les membres du C.C.A.S. approuvent à l'unanimité la proposition ci-dessus et autorisent Madame la vice-présidente à inscrire au budget 2015 la délibération modificative suivante :

Section d'investissement : Dépenses

- Chapitre 27, article 2764 – Créances sur les particuliers et autres personnes de droit privé + 2700,00 €

Section d'investissement : Recettes

- À l'article 021 – Virement à la section de fonctionnement + 2700,00 €

Section de fonctionnement : Dépenses

- À l'article 023 – virement à la section d'investissement..... + 2700,00 €
- À déduire du chapitre 011, article 604 - achats d'étude, prestations de services..... - 2700,00 €

3- POINT SUR LE BUDGET 2018.

Le solde actuel du budget est égal à 14 173,81 €.

Les principales dépenses concernent les demandes d'aides, pour un montant égal à 6 080,46 € dont les bons de Noël aux personnes âgées. Il n'y a pas eu de dossier important de puis les deux cas traités en mai 2018.

4- QUESTIONS DIVERSES.

La collecte des jouets aura lieu le 24 novembre 2018. Les destinataires de cette collecte seront les épiceries solidaires de Vulaines sur Seine et du Châtelet en Brie, la Croix Rouge, l'hôpital de Fontainebleau et la Maison des Mères de Montereau. Monsieur PETIT Jean-Marie demande si les héricéens seront aussi destinataires de cette collecte. Madame la Vice-présidente lui répond négativement. Le principe étant de récupérer des jouets auprès des héricéens pour les donner à des associations.

Les lettres concernant les bons de fins d'année seront envoyées fin décembre 2018. Celles concernant le repas des seniors seront transmises en début d'année 2019. A ce sujet, les courriers concernant les bons offerts pour les personnes ne pouvant se déplacer seront modifiés pour que les bénéficiaires soient réellement les personnes ayant un problème médical reconnu.

Toutes les personnes de plus de 65 ans ont été contactées en prévention de la canicule. Dix-sept personnes ont demandé à être suivies. Certaines personnes ne s'étant pas inscrites n'ont pas reçu de brumisateurs. Le courrier envoyé l'an prochain sera modifié en conséquence. Les infirmières seront aussi sollicitées.

Une douzaine de personnes est actuellement suivie par le C.C.A.S. Le principal problème est l'accès au logement. A ce sujet, une personne a été logée pendant l'hiver 2017-2018 par la commune, et une seconde l'est actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La Secrétaire,
Claudine DELAMAIN



La Présidente,
Sylvie BOUCHET BELLECOURT

